



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'ÉVÊQUE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2023/14

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER,
Nicolas MENNETRIER, Jean-Yves BRUNEAU, David VINCENT, Marie-Laure HRVOJ, suppléante avec pouvoir de Mme Annie SALAMI.

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

Dates :

convocation : 19/09/2023
affichage : 19/09/2023

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Jean-Yves BRUNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Objet : Mise à disposition de personnel du syndicat

M. Philippe expose :

De manière ponctuelle la commune de Saint-Lyé peut faire appel en renfort à l'agent du service technique du syndicat intercommunal.

Il est proposé au comité syndical de conventionner afin de pouvoir encadrer cette mise à disposition.

Ainsi, la rémunération de l'agent détaché continuera à être versée par le syndicat intercommunal et sera remboursée aux frais réels (éventuelles heures supplémentaires comprises) par la commune.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

ADOPTE la convention de mise à disposition ci-annexée

AUTORISE le président à signer ladite convention

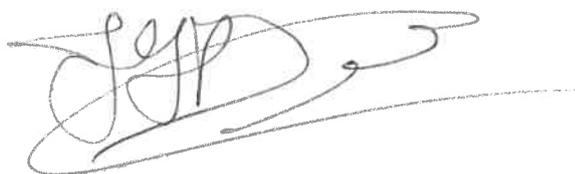
VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Le président,

Jean-Yves BRUNEAU



Denis PHILIPPE

